

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

### **ORDRE DU JOUR**

**AVIS** vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, sera tenue **lundi le 8 juillet 2024 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une demande de dérogations mineures, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

---

**DATE ET HEURE : 8 juillet 2024 à 19 h 45**

**LIEU : Salle du conseil**

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES SUIVANTE :**

**3.1 Propriété sise au 1312 rue Notre-Dame Nord**

Lot 3 252 677 du Cadastre du Québec

Dérogations : Reconnaître les aires de stationnement existantes dont :

- 1) les cinq (5) cases de l'aire de stationnement donnant sur l'avenue de la Falaise ne sont pas aménagées pour permettre d'y entrer et d'y sortir en marche avant, tel qu'exigé à l'article 9.3f) du règlement de zonage numéro 1391-2007;
- 2) les trois (3) cases donnant sur la rue Notre-Dame Nord sont situées dans la cour avant au lieu de la cour latérale, arrière ou avant secondaire, tel qu'exigé à l'article 9.4 1) du règlement de zonage numéro 1391-2007;
- 3) la largeur de l'allée d'accès sur l'avenue de la Falaise est de 13,32 mètres au lieu d'un maximum de 8 mètres, tel qu'exigé à l'article 9.5e) du règlement de zonage numéro 1391-2007;
- 4) le stationnement compte un total de huit (8) cases au lieu d'un minimum de neuf (9) cases, tel qu'exigé à l'article 9.6 du règlement de zonage numéro 1391-2007.

**4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES CI-HAUT MENTIONNÉE**

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA  
Greffière.